

# Délibérations du Conseil Municipal du 06 JUIN 2015

Le 6 Juin 2015, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

## Présents : 12

- Vincent MINIER : Maire  
- Mme GOUR Christèle, Mme GOLIAS Chantal, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis : Adjoint  
- Mme BOVI Aurélie, M. HEURTAULT David, M. COLIN David, M DENIGOT Patrick, Mme MLYNARSKI Caroline, M SIMONNEAUX Joseph, Mme QUEMERAIS Séverine : Conseillers Municipaux.

## Absents excusés : 7 dont 6 pouvoirs

Mme CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à Mme GOLIAS) ; Mme TRICOIRE (pouvoir à M. LAURENT) ; Mme BEIGNON Séverine (pouvoir à Mme QUEMERAIS) ; Mme CHATTON (pouvoir à M. HEURTAULT) ; M LEBRETON Gervais (pouvoir à Mme BOVI) ; M. TARDIF Christophe (pouvoir à M. COLIN) ; Mme HASLE Nathalie

## Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 28 mai 2015

Mme GOLIAS prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

## **2015-30 :**

### **Création d'un Poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe suite à Avancement de Grade**

Le Maire informe l'assemblée :

- 1 agent de la collectivité est éligible à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2015 (situation actuelle : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ; situation future : adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe) ;
- le tableau d'avancement a été publié et proposé pour avis à la CAP ;
- cet avancement est assimilé à la suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et à la création d'un nouvel emploi vacant au poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984, de :

- Supprimer l'emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe (cantine) créé initialement à temps non complet par pour une durée de 28/35èmes heures par semaine (temps annualisé), et de créer un emploi d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (cantine) à temps non complet pour une durée de 28/35èmes heures par semaine (temps annualisé) à compter du 01/07/2015 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,**

**Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,**

**Vu le tableau des emplois,**

**Vu l'avis de la CAP 2015 ;**

- **SUPPRIME un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (annualisé 28/35),**
- **CREE un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (annualisé 28/35),**
- **AUTORISE le Maire à procéder à la vacance d'emploi, publicité et nomination,**
- **MODIFIE le tableau des emplois,**
- **INSCRIT au budget les crédits correspondants.**

\*\*\*\*\*

**2015-31 :**

**Étude sommaire pour l'effacement de réseaux rue Beausoleil et Impasse du Domaine**

Mr Le Maire présente au Conseil l'étude sommaire du SDE35 concernant l'opération d'effacement de réseaux n°6 sur le secteur de la rue Beausoleil et Impasse du Domaine. Elle donne un ordre de grandeur du coût de l'effacement des réseaux électriques évalué par les services d'EDF.

Cette étude doit donc permettre de se positionner sur la suite à donner au dossier avant d'engager des dépenses d'études détaillées. L'étude détaillée, comprendra la réalisation de l'effacement du réseau électrique, du remplacement des appareillages d'éclairage public, du génie civil du réseau téléphonique. Sa réalisation permet une estimation affinée du dossier, des travaux ainsi qu'une présentation à la Commission Départementale Environnement en vue d'une demande de financement.

**Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :**

**-APPROUVE l'étude sommaire de l'effacement de réseaux de la rue Beausoleil et Impasse du Domaine,**

**- S'ENGAGE à réaliser les travaux d'effacement de réseaux du secteur,**

**- SOLLICITE le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) pour la réalisation de l'étude détaillée.**

\*\*\*\*\*

Séance levée à **12h45**

Suivent les signatures :